

adopté

SÉNAT

le 16 novembre 1976.

PREMIERE SESSION ORDINAIRE DE 1976-1977

PROJET DE LOI

ADOPTÉ PAR LE SÉNAT

autorisant la ratification de la Convention sur la délivrance de brevets européens (ensemble un Règlement d'exécution et quatre Protocoles) faite à Munich le 5 octobre 1973.

Le Sénat a adopté, en première lecture, le projet de loi dont la teneur suit :

Article unique.

Est autorisée la ratification de la Convention sur la délivrance de brevets européens (ensemble

Voir les numéros :

Sénat : 432 (1975-1976) et 46 (1976-1977).

un Règlement d'exécution et quatre Protocoles), faite à Munich le 5 octobre 1973, dont le texte est annexé à la présente loi (1).

Délibéré, en séance publique, à Paris, le 16 novembre 1976.

Le Président,
Signé : Alain POHER.

(1) **Nota.** — Voir les documents annexés au n° 432 (1975-1976), Sénat.